

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHEBRUNE DU 14 DECEMBRE 2021 A 19H**

Convocation du 9 décembre 2021

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Dubroca Magalie, Mme Guéry Marie-Paule, M Richard Quentin, M Lhéritaud Aymeric, M Baudrit Jean-Yves, Mme Cornell Barbara, M. Chasseraud Éric.

Absent excusée : Mme Karine Jacobs

Pouvoir : Mme Guigné Ghislaine à Mme Barbara Cornell.

Secrétaire : M Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Atelier municipal – Présentation du projet par l'Architecte.
- Voirie – Programme 2022.
 - o Lettre d'une administrée.
- Information sur les autres projets en cours (parvis église-DECI-conteneurs Usson).
- Cimetière – Projet d'acquisition d'un logiciel.
- Proposition de devis :
 - o Abattage d'un arbre rue de la Gare.
 - o Végétaux maisons locatives et espaces verts du Temple.
 - o « Lettres » Monument aux Morts.
- Convention avec le SIVOM.
- Information sur les outils de communication.
- Fixation de la date des vœux.
- Modification de statuts du Syndicat de la Voirie.
- Décision modificative.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que, par oubli, le procès-verbal n'a pas mentionné que Madame Karine Jacobs était excusée à la réunion du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Sandrine Beyney assistera aux réunions car elle est impliquée dans tous les dossiers.

Atelier communal- Présentation du projet par l'Architecte.

Une réunion sera prévue le jeudi 20/01/2022 à 18h pour étudier le projet.

Voirie – Programme 2022.

Monsieur Christophe Boutet informe que les travaux de voirie prévus en 2021 seront réalisés en janvier 2022. Il présente les projets de travaux 2022 qui seront décidés dans le cadre du budget 2022 (voir annexe 1).

Monsieur Aymeric Lhéritaud fait savoir que dans le cadre des projets 2022 de l'Association Foncière, un chemin communal est à refaire.

Monsieur le Maire va prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire de Coulonges concernant la réfection d'un chemin limitrophe. Cette route ne dessert pas de maison. A réfléchir si l'on fait la route entière ou le virage uniquement.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Ingrand concernant la vitesse excessive rue de la Cigogne dans le village de Meussac et des chasseurs tirant trop près des habitations. La commission va statuer sur ses demandes et proposées des solutions réalisables.

Information sur les autres projets en cours (parvis église-DECI-conteneurs Usson).

- Parvis :

Une réunion aura lieu courant janvier avec l'architecte pour définir le dossier de travaux.

- DECI :

L'arrêté d'attribution de subvention pour Figers a été reçu.

Il est décidé de réaliser une aire de stationnement pour les pompiers à côté du temple.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le conseil municipal que les services de secours n'acceptent pas le raccordement avec l'installation de Monsieur David Bouyer pour des raisons de sécurité.

- Conteneurs :

Le regroupement des ordures ménagères à Usson est possible à proximité de l'emplacement de la citerne. Un projet sera présenté au prochain conseil municipal.

Cimetière et acquisition de logiciel.

Madame Marie-Paule Guéry est l'unique responsable de la gestion du cimetière. La commune ne possédant pas de document de synthèse, il est donc nécessaire de regrouper toutes les informations disponibles.

L'acquisition d'un logiciel sera présentée à la commission cimetière.

Monsieur David Bouyer arrachant ses vignes le long du cimetière, il serait judicieux d'acquérir une bande de terrain pour un éventuel projet d'agrandissement. Un contact sera pris par Monsieur le Maire avec l'intéressé.

Propositions de devis.

- Accord pour le devis d'un montant de 1300 € d'élagage pour abattre un arbre à Echebrune le long de la propriété d'un particulier.
- Un devis d'un montant de 388€ pour l'aménagement paysager du temple a été proposé par Madame Gyslaine Guigné. Accord du conseil municipal.
- Il avait évoqué de repeindre les lettres des noms des anciens combattants sur le monument aux morts car elles devenaient illisibles. La réactualisation du devis proposé par les établissements Faure va être demandée.

Convention SIVOM Biron-Echebrune.

Il est proposé par le SIVOM de mettre fin à la convention financière. Accord du conseil municipal.

Information sur les outils de communication.

- L'application Panneau Pocket a été mise en place par Madame Sandrine Beyney.
- Le site internet :

Madame Barbara Cornell informe le conseil qu'en février il y aura un site de base. Les villages seront représentés par une cartographie pour pouvoir les situer ainsi que l'église et les autres sites (le calvaire, le lavoir de Rouchave, la borne de la liberté et la fontaine des Prats).

- Eurochestries :

Une demande de concert a été faite.

Fixation de la date des vœux.

Les vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le vendredi 21 janvier 2022 à 18h45 avec pass sanitaire.

Modification des statuts du Syndicat de la voirie.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Décision modificative.

Des virements de crédits sont nécessaires pour les opérations de voirie et de regroupement des ordures ménagères afin de disposer des crédits nécessaires avant le vote du budget 2022.

Tour de table.

Madame Marie Paule-Guéry va organiser le pot du prochain conseil et celui pour l'accueil des nouveaux habitants.

Monsieur Aymeric Lhéritaud informe que Monsieur Jean-Claude Couturier est venu le voir concernant la tranchée pour l'enfouissement de la fibre. Il ne peut plus rentrer dans sa vigne. Monsieur Guément procèdera aux travaux nécessaires.

Madame Barbara Cornell présente l'heure civique et propose d'inscrire la commune comme mairie partenaire.

Monsieur Eric Chasseriaud précise que les premiers raccordements à la fibre ont été réalisés.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 3 décembre 2022 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.